



Cynips du châtaignier en Aquitaine

- lutte biologique sur les sites d'intérêts apicoles -

Cynips du châtaignier



Fiche d'identité :

Nom scientifique : *Dryocosmus kuriphilus*

Famille : hyménoptère cynipidé

Morphologie : adulte 2,5 à 3 mm, corps noir

Cycle annuel : - long stade larvaire, automne-hiver

- émergence adultes et ponte, fin du printemps-été

Signes de présence :



Galle sèche
Automne - Hiver



Galle verte
Printemps



Le cynips est un **parasite du châtaignier**. Il pond ses œufs dans les bourgeons et cause d'importants dégâts sur l'arbre (formation de galles, rameaux atrophiés, inflorescences avortées, etc.).

Propagation du ravageur

Originaire de Chine, le cynips du châtaignier est arrivé en Europe, via l'Italie, en 2002.

En France, les premières observations du ravageur datent de 2007.

C'est en 2011 que le cynips a atteint l'Aquitaine, aujourd'hui la majorité du territoire est touché.

L'insecte parcourt 8 à 25 km par an mais ses déplacements sont favorisés et accélérés par les échanges de plants infestés entre pays et régions.

Méthode de lutte biologique

Aujourd'hui, le seul moyen de lutte efficace contre le cynips du châtaignier consiste à lâcher des insectes auxiliaires (*Torymus sinensis*) dans les boisements infestés.



Le *Torymus* va alors parasiter les cynips en pondant à son tour dans les bourgeons atteints.

La mise en place de cette lutte biologique permet de réguler le ravageur.

Cynips & Apiculture

En limitant la formation des inflorescences, le cynips impacte directement la miellée de châtaignier.



Quelles conséquences pour l'apiculture ?

Depuis l'arrivée du cynips, des bassins de production comme celui du piémont alpin en Italie ont vu l'arrêt de leur production de miel de cru de châtaignier.

En Corse, l'AOC note des baisses de production très conséquentes principalement imputées à la présence du ravageur : 96 tonnes en 2011, 102 tonnes en 2012, 71 tonnes en 2013 et seulement 49 tonnes en 2014.

Le cynips peut affecter les colonies en les privant d'une source abondante de pollen, induire des baisses de production de miel mais aussi impacter le travail des apiculteurs en les obligeant à des changements d'itinéraires de transhumance.

Lutte contre le cynips en Aquitaine

En Aquitaine, la lutte a été initiée par les castanéiculteurs. Accompagnée par l'INRA PACA, la profession a réalisé des lâchers ponctuels dès 2012 puis mis en place un programme de lutte d'envergure sur des vergers de production en Dordogne à partir de 2014.

Depuis 2015, un Comité de pilotage Sud-Ouest a été créé pour organiser la lutte et répartir les *Torymus* entre les producteurs de Midi-Pyrénées, Aquitaine et Limousin. Ce comité rassemble l'ensemble des acteurs concernés par le cynips (Union de la Châtaigne, Inra PACA, FREDONs, DRAAF, Invenio, ADAs, etc.).

Désignée comme interlocuteur régional au sein de ce comité et dans le but de répondre aux demandes des apiculteurs inquiets pour leur production, l'ADAAQ coordonne désormais la lutte contre ce ravageur sur les boisements d'intérêt apicole en région.

En 2015, 14 apiculteurs et 4 producteurs de châtaignes du Béarn ont été accompagnés par l'ADAAQ, en partenariat avec des acteurs locaux, pour la mise en place de la lutte biologique contre le cynips du châtaignier autour de leurs ruchers ou sur leurs vergers. Le groupe de volontaires a ainsi bénéficié d'une formation, d'un appui technique et logistique et d'une aide pour le financement de la lutte.

Ainsi, 50 lâchers de *Torymus sinensis* ont été réalisés sur une vingtaine de communes béarnaises.



Désormais, l'ADAAQ souhaite étendre son action sur toute l'Aquitaine. Pour ce faire un recensement des besoins des apiculteurs en termes de nombres de lâchers d'insectes auxiliaires est nécessaire.



Questions d'apiculteurs :

A partir de quand peut-on mettre en place des lâchers ?

Lorsqu'on commence à observer la présence de galles sur les châtaigniers, c'est le signe que le ravageur s'est déjà bien implanté sur le boisement. On peut donc dès à présent mettre en place la lutte biologique car le développement du cynips est très rapide.

Comment choisir le point de lâchers et le nombre de *Torymus sinensis* ?

Doit-on recommencer l'opération chaque année ?

Il est conseillé de favoriser un « maillage » avec des lâchers distants de 2 à 5km pour bien couvrir les zones infestées. C'est pourquoi la lutte coordonnée entre les apiculteurs, sylviculteurs et castanéiculteurs des territoires est un atout.

Suite aux lâchers, les *Torymus* se développent progressivement et s'étendent. Des lâchers de 50 ou 100 ♀ sont suffisants pour une lutte efficace. Si les lâchers ont été réalisés dans de bonnes conditions, il n'est pas nécessaire de les répliquer sur le même site l'année qui suit.

D'où viennent les *Torymus sinensis* ?

Les structures spécialisées ne peuvent pas multiplier ces auxiliaires. Pour les obtenir, ils prélèvent des galles dans des zones où le *Torymus* est déjà implanté (Sud-Est de la France, Italie, etc.) et déclenchent les émergences d'insectes adultes en laboratoire. En France, l'ensemble de ces structures d'élevage ont suivi des formations de l'INRA à Sophia, ce qui garantit la qualité des prestations fournies. Les *Torymus* sont ensuite vendus à un prix relativement élevé justifié par le lourd travail qui nécessaire en amont.

Dans combien de temps je peux espérer un retour de floraison et de production normal ?

Malheureusement il va falloir s'armer de patience. On estime entre 6 à 8 ans le temps nécessaire pour que les châtaigniers retrouvent leur vigueur. En Corse, après quatre années de lutte les producteurs commencent à constater des reprises modérées de floraison.

Il faut savoir que malgré la mise en place de la lutte, le cynips ne va pas disparaître. Les deux insectes vont s'équilibrer sur un système proie-prédateur. Toutefois cette lutte biologique est actuellement la seule solution pour espérer un retour de production.



Nous vous invitons à déclarer toute observation de cynips du châtaignier, faite en boisement de type taillis ou en verger, en transmettant le nom des communes concernées à la FREDON Aquitaine.

Ces informations permettent notamment d'établir les cartes régionales de présence/absence du ravageur et de suivre l'évolution du front d'infestation.

Contact : d.racofier@fredon-aquitaine.org

Campagne de lutte 2016

Pour participer à la lutte biologique contre le cynips du châtaignier, voici les différentes démarches à suivre et le rôle de chacun :

Apiculteur participant	ADAAQ
<ul style="list-style-type: none">- Evaluer ses besoins en nombre de lâchers,- Faire une précommande de <i>Torymus</i> (décembre),- Suivre une formation d'une journée sur le ravageur, les suivis de végétation et la lutte,- Participer au suivi des châtaigniers sur les territoires de lâchers (mars-avril),- Se rendre disponible le jour du lâcher (avril-mai),- Régler la facture de <i>Torymus sinensis</i>.	<ul style="list-style-type: none">- Représenter la filière régionale au sein du Comité de pilotage de la lutte,- Recenser les besoins des apiculteurs en nombres de lâchers et veiller à leur bonne répartition,- Informer les apiculteurs sur le ravageur et organiser leur formation pour la lutte,- Coordonner la lutte et les suivis de végétation et faire le lien avec le centre d'élevage de <i>Torymus</i>,- Rechercher des financements pour alléger les coûts à la charge des producteurs,- Apporter un appui technique et logistique,- Si nécessaire organiser des études de présence de <i>Torymus</i> sur site.

Ainsi, la participation à la lutte nécessite un investissement financier mais aussi humain!



Chaque année le nombre de *Torymus* disponibles pour les lâchers est limité. L'ensemble des commandes ne peut pas toujours être honoré. Si un arbitrage est nécessaire, celui-ci est basé sur la règle d'un maillage de territoire efficace qui bénéficie au plus grand nombre (éviter les lâchers isolés ou trop proches, favoriser la lutte sur des bassins de production important, etc.).



Association de Développement de l'Apiculture en Aquitaine



Maison de l'Agriculture – Cité Galliane

55, Avenue de Cronstadt

40 000 Mont-de-Marsan

Tél : 05.58.85.45.48

E-mail : miren.pedehontaa@adaaq.adafrance.org

Plus d'informations sur : adaaq.adafrance.org

Document édité avec le soutien financier de :

